

Bassins nage dans le bonheur

LOISIRS Enthousiasme pour une piscine qui surfe sur les vagues du plan financier pour un coût total de 4,6 millions.



«C'est extraordinaire. Ils sont fous ces conseillers. Oui, moi aussi»

Didier Lohri
syndic de Bassins



Un projet qui a déchaîné l'enthousiasme des conseillers de Bassins.

Photos Alain Rouèche

SI VOUS AVEZ RATÉ LE DÉBUT

► **29 septembre 2000** Avant-projet présenté au Conseil exécutif du groupement scolaire de Begnins, dont font partie Bassins, Vich, Coinsins, Duillier, Burtigny, Marchissy et Le Vaud, à la suite des discussions sur les infrastructures scolaires nécessaires.

► **Mars 2001** Un crédit de 40 000 francs est voté pour la mise au concours du projet. Une première estimation de 2 millions est articulée.

► **Septembre 2001** Résultats du concours d'architecture. Le bureau Fournier et Maccagnan, à Bex, remporte le Premier Prix

pour son bâtiment à toits successifs. Le coût est revu à la hausse et atteint 2,5 millions.

► **Mars 2002** Consultation populaire, lors de laquelle la population manifeste son soutien à 62%. La ville de Nyon, les communes d'Arzier, Le Vaud, Saint-George et Mies se sont engagées à participer aux frais d'exploitation.

► **Octobre 2002** Mise à l'enquête du projet et permis de construire.

► **20 février 2003** Acceptation du crédit de 4,695 millions de francs pour la construction.

d'environ 1,5 million de francs a su convaincre quelques sceptiques (24 heures du 7 décembre). En contrepartie, cinq matins par semaine, l'établissement aura accès au bassin pour y conduire des rééducations sportives.

Des discussions sont en cours avec d'autres partenaires. «Nous devons continuer à vendre notre produit partout.» Finalement, la commune devra emprunter 2,695 millions sur le total du coût.

Dès le début du mois de mars, une structure juridique sera constituée qui intégrera tous les

partenaires: soit une société anonyme soit une collectivité mixte: «Nous opterons pour la solution la plus souple qui permettra à d'autres de nous rejoindre», développe le syndic.

Au mois d'avril, les premiers coups de pelle pourraient déjà être donnés. Ensuite, le syndic défendra une autre idée folle. Entre l'école et la piscine, il y a un battoir. Et là, pourquoi ne pas imaginer d'y installer un théâtre, de faire de cette vieille bâtisse un centre culturel? «On ne va pas s'arrêter là. Si on n'a pas de but, cela ne sert à rien de faire de la politique.» □

LAURENCE ARTHUR

«Ce soir, la région nous regarde.» L'instant est historique. Le syndic de Bassins, Didier Lohri, n'a pas lésiné sur les effets dans sa plaidoirie jeudi soir en faveur de la construction de la piscine pu-

blique sur le territoire de la commune. Et les conseillers ont apprécié la prestation. Après de multiples ergotages sur des détails financiers, les applaudissements et les cris de joie ont salué la victoire du vote, 29 oui contre 14 non, accordant le crédit extrabudgétaire de

4,695 millions de francs. Une fierté villageoise toute légitime au terme d'une aventure assez longue (voir encadré), où les communes voisines ont souvent traité le projet de lubie sans avenir. «C'est extraordinaire. Ils sont fous ces conseillers. Oui, moi aussi. Mais je suis à leur

image», s'enthousiasme Didier Lohri.

Fou, mais pas insensé. Le plan d'investissement tient la route. Sur le coût total, subventions, souscriptions viennent alléger la facture pour la collectivité. Et surtout, la participation de la Clinique de Genolier à hauteur